REPUBLIQUE FRANÇAISE **2020/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 novembre 2020

DCM N° 20-11-19-6

Objet : Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets Jeunes.

Rapporteur: M. TAHRI

Dans le cadre de l'accompagnement à l'initiative et à l'engagement des jeunes messins de 11 à 30 ans, la Ville de Metz soutient et valorise les projets portés ceux-ci. Animé parmi un ensemble de partenaires institutionnels, associatifs et économiques, le dispositif Projets Jeunes permet à cet effet l'attribution de bourses et parrainages, offre une aide à la méthodologie de projet, à la recherche de partenaires, à la mise en réseau, à la communication.

L'objectif est de permettre aux jeunes messins, individuellement ou collectivement, de devenir des acteurs de leur territoire dans tous les domaines de la vie de la cité : éducation, culture, sport, économie, solidarité. Il s'agit également d'encourager la prise d'initiative, d'accompagner les jeunes publics vers l'autonomie et enfin de promouvoir les jeunes talents messins, contribuant ainsi au rayonnement de la ville.

Lors du jury du 7 octobre 2020, sept porteurs de projet messins ont été déclarés lauréats "Projets Jeunes" :

- Maxime POLETTI pour la mise en œuvre d'ateliers de musique.
- Axelle KIRCH pour la réalisation d'une série de podcasts sur l'histoire des vêtements iconiques.
- Mylène CASTELAIN pour la création du label associatif Coco Machine.
- Virginie COLIN pour la création de l'association sportive "Patine Slide".
- Emmanuel ABDUL pour l'enregistrement d'un premier album de qualité professionnelle avec sa formation "Bruine".
- Gaëlle COURSON-PROVILLE pour l'ouverture d'un tiers lieu pour l'insertion professionnelle et social des femmes.
- Adrien ANESE pour la réalisation d'un clip musical promouvant Metz.

Il est proposé, pour chacun des projets évoqués, d'attribuer une bourse de 1 000 €, pour un montant total de 7 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU la Charte pour le soutien et l'accompagnement à l'initiative et à l'engagement des jeunes en Moselle,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'encourager, soutenir et accompagner les initiatives, l'engagement et la prise d'autonomie des jeunes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations mentionnées et au bénéfice des projets associés pour un montant total de **7 000 €** :
  - CRI-BIJ 2 000 €
    dont :
    - *"MAO" de Maxime POLETTI 1 000 €*
    - *"Vêtements iconiques" d'Axelle KIRCH 1 000 €*
  - L'Assoc'Kiregale (Emmanuel ABDUL) 1 000 €
  - Associations Patine Slide (Virginie COLIN) 1 000 €
  - Association Coco Machine (Mylène CASTELAIN) 1 000 €
  - Association Atelier 17.91 (Gaëlle COURSON-PROVILLE) 1 000 €
  - Association BAMBOU (Adrien ANESE) 1 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à 7 000 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 52 Absents : 3 Dont excusés : 3

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ